Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_108-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le quatre décembre, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - Mme Hélène MIOTÈS - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - M. Marc LE POULICHET - Mme Sandrine GUILLEMOT - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
David LIEURY donne pouvoir à Marie-Thérèse LE NY *(excepté pour ce bordereau, M. LIEURY étant Président de l'amicale plouaysienne)*
Maëlle LE GOUIC donne pouvoir à Valérie COURTET

Absentes excusées :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

A quitté la séance pour ce bordereau (et n'a pas pris part au vote) :
Patrick ANDRÉ

Madame Catherine DE SAN FELICIANO a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025-12-108 - TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2026 - SALLE DES FÊTES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Économie - Finances - Ressources humaines - Urbanisme » du 3 décembre 2025 ;

A quitté la séance pour ce bordereau et n'a pas pris part au vote :
- *Patrick ANDRÉ, Membre du conseil d'administration de l'amicale plouaysienne*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **FIXE** les tarifs communaux concernant **la salle des fêtes** comme suit à compter du **1er janvier 2026** :

SALLE DES FÊTES : Tarif à la journée	**TARIFS 1er janvier 2026**
HALL et SOUS-SOL : POTS RÉUNIONS	
• Établissements scolaires	gratuit
• Associations locales	gratuit
• Autres	**116,00 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_108-DE

HALL et SOUS-SOL : BUFFET	
• Établissements scolaires	gratuit
• Associations locales	gratuit
• Autres	**156,00 €**
Avec une caution de 500 € lors de chaque mise à disposition hors établissements scolaires et associations locales	

SALLE DES FÊTES : Tarif à la journée	TARIFS 1er janvier 2026
GRANDE SALLE **BAL / SOIRÉE DANSANTE / SPECTACLE VARIÉTÉS / LOTOS / BANQUETS / REPAS DANSANT** **CONGRÈS / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES / CÉRÉMONIES/ THÉATRE / CONCERTS** **CONFÉRENCES / RÉCITAL / PROJECTION / FILM / BALLET / GALA/ GALA DE DANSE**	**TARIFS 1er janvier 2026**
Associations locales	
• La manifestation	**178,00 €**
• 1ère utilisation par une nouvelle association de Plouay	gratuit
COMITE DES FÊTES / PCO • Repas des bénévoles - Fêtes de Plouay	gratuit
LES AMIS DE LA RIVIÈRE • Journée annuelle	gratuit
Associations scolaires et écoles de Plouay	
• 1e et 2e manifestations	gratuit
• À partir de la 3e manifestation	**178,00 €**
Autres associations	
• La manifestation	**558,00 €**
RÉVEILLONS 24/12 et 31/12	**850,00 €**
MANIFESTATION PRIVÉE À BUT COMMERCIAL OU PUBLICITAIRE	
• Hall et sous-sol	**250,00 €**
• Salle	**675,00 €**
CHAUFFAGE DU 1er NOVEMBRE AU 30 AVRIL	**TARIFS 1er janvier 2026**
• Forfait	**67,00 €**
Avec une caution de 1 500 € lors de chaque mise à disposition hors établissements scolaires et associations locales	

HALL, SOUS-SOL et GRANDE SALLE	TARIFS 1er janvier 2026
CAMPAGNES ÉLECTORALES : réunion publique et/ou de travail	gratuit

ARTICLE 2 : **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Catherine DE SAN FELICIANO

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO